

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/093

Objet : Information au Conseil municipal sur la politique en matière d'emprunts

Séance du mercredi 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 20 mars 2025, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 22

Excusés

représentés : 10

Absents : 3

* Arrivée à 18h39 au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

** Arrivée à 19h00 au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

***A quitté la séance à 21 h 02 au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

****A quitté la séance à 21 h 56 en confiant son pouvoir à E. Couturier au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

Il est procédé à une suspension de séance de 22 h 48 à 23 h 05 avant le point n°9

*****A quitté la séance à 22 h 48 avant le vote du point n°9 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils*, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi****, Valérie Marion**, Dounia Lebik, Nicolas Fené***, José Peres****, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Fabrice Deraedt à Stéphane Raffalli, Véronique Gauthier à Gilles Melin, Serge Mercieca à Aurélie Monfils, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Sylvie Deforges à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Siegfried Van Waerbeke, Nejla Toptas à Annabelle Mallet, Jérémie Kawouk à Souad Medani, Christian Amar Henni à Sandanakichenin Djanarthany, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Sofiane Seridji, Séverin Yapo, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
2 avril 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/093

Objet : Information au Conseil municipal sur la politique en matière d'emprunts

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire interministérielle n°NOR/IOCB101577C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 25 mars 2025,

APRES DELIBERATION

PREND ACTE de la présentation dans le cadre du vote du Budget primitif 2025 du rapport, annexé à la présente délibération, concernant la politique d'endettement de la Ville de Ris-Orangis.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : 04 AVR. 2025

Publié le : 07 AVR. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 04/04/2025 à 09:51

2025/

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2025/093
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 AVRIL 2025**

Information au Conseil municipal sur la politique en matière d'emprunts

A la suite de la crise financière qui a révélé les risques financiers auxquels étaient confrontées certaines collectivités territoriales du fait de la souscription des emprunts, une circulaire du Ministère de l'Intérieur et du Budget en date du 25 juin 2010 a notamment préconisé qu'il soit rendu compte annuellement auprès du Conseil municipal des emprunts souscrits, au titre de la délégation consentie par le Conseil municipal au Maire.

Afin de rendre compte à l'assemblée délibérante de la politique conduite dans le cadre de la délégation de compétence, il est présenté un bilan détaillé de son action passée et l'évolution envisagée dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le Conseil municipal.

1. Bilan de l'année écoulée

Durant l'exercice 2024, dans le cadre du budget, a été souscrit après mise en concurrence, quatre prêts à hauteur de 4 500 000 € (quatre millions cinq cent mille euros) auprès de la Banque Postale et de la Banque des Territoires (CDC) qui ont fait les meilleures offres. Les caractéristiques techniques de ces conventions sont les suivantes :

❖ Convention auprès de la Banque Postale :

Objet du contrat de prêt : Financement des investissements.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Score Gissler : 1 A ;
- Montant du contrat de prêt : **2 000 000,00 €** ;
- Durée du contrat de prêt : 20 ans soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/01/2045 ;
- Type de prêt : Prêt classique ;

Tranche obligatoire sur index Euribor préfixé jusqu'au 01/01/2045 :

- Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 € ;

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 11/12/2024 et le 27/12/2024 avec versement automatique le 27/12/2024.

Nombre de versement(s) possible pendant la plage de versement :

2025/

- 1 seul versement pour le montant total de la tranche ;
Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS ;
- Taux d'intérêt Annuel : à chaque date d'échéance d'intérêts, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est déterminé de manière préfixée comme suit : Index EURIBOR 12 mois, assorti d'une marge de + 1,05% ;
- Date de constatation : EURIBOR 12 mois : index publié 2 jours ouvrés TARGET avant chaque date de début de période d'intérêts ;
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours ;
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle ;
- Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts : 1^{er} du mois ;
- Mode d'amortissement : constant.

Conditions de remboursement :

- Remboursement anticipé : autorise à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû ;
- Préavis : 35 jours calendaires ;
- Indemnité : dégressive. Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,30%.

Option de passage à taux fixe :

- Oui sur la durée résiduelle du prêt ou sur la durée inférieure à la durée résiduelle du prêt et sous réserve du respect des conditions générales des contrats de prêt de la Banque Postale version CG-LBP-2023-14.

Commission :

- Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds.

Dispositions générales :

- Taux effectif global : 3,53% l'an ;
Soit un taux de période : 3,528% pour une durée de période de 12 mois.

❖ Convention auprès de la Banque des Territoires (CDC) :

Objet : Financement de l'opération de rénovation énergétique du Gymnase A. Camus, situé Rue du Clos à 91130 Ris-Orangis.

Caractéristiques financières du prêt :

- Typologie Glisser : 1A

2025/

- Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local (PSPL) « GPI/AmBRE »
- Montant du contrat de prêt : **1 300 000,00 €.**
- Commission d'instruction : 780,00 €
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.
- Durée de la période : Semestrielle.
- Taux de période : 1,69 %
- TEG : 3,38 %.

Phase de préfinancement :

- Durée du préfinancement : 6 mois.
- Index de préfinancement : Livret A.
- Marge fixe sur index de préfinancement : 0,4 %.
- Taux d'intérêt du préfinancement : Livret A + 0,4 %.
- Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement en fin de préfinancement.
- Mode de Calcul des intérêts de préfinancement : Equivalent.
- Base de calcul des intérêts de préfinancement : Exact / 365.

Phase d'amortissement :

- Durée : 25 ans.
- Index : Livret A. (« LA »).
- Marge fixe sur index : 0,4 %.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4 %.
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.
- Périodicité : Semestrielle.
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.
- Taux de progression de l'amortissement : 0%.
- Condition de remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40).
- Modalité de révision : SR.

❖ Convention auprès de la Banque des Territoires (CDC) :

Objet : Financement de l'opération de rénovation énergétique de l'école primaire Michel Ordener, situé 92 Rue Ordener à 91130 Ris-Orangis.

2025/

Caractéristiques financières du prêt :

- Typologie Glisser : 1A
- Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local (PSPL) « GPI/AmBRE »
- Montant du contrat de prêt : **600 000,00 €**
- Commission d'instruction : 360,00 €
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.
- Durée de la période : Semestrielle.
- Taux de période : 1,69 %
- TEG : 3,38 %.

Phase de préfinancement :

- Durée du préfinancement : 6 mois.
- Index de préfinancement : Livret A.
- Marge fixe sur index de préfinancement : 0,4 %.
- Taux d'intérêt du préfinancement : Livret A + 0,4 %.
- Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement en fin de préfinancement.
- Mode de Calcul des intérêts de préfinancement : Equivalent.
- Base de calcul des intérêts de préfinancement : Exact / 365.

Phase d'amortissement :

- Durée : 20 ans.
- Index : Livret A. (« LA »).
- Marge fixe sur index : 0,4 %.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat 0,4 %.
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.
- Périodicité : Semestrielle.
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.
- Taux de progression de l'amortissement : 0%.
- Condition de remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40).
- Modalité de révision : SR.

2025/

❖ **Convention auprès de la Banque des Territoires (CDC) :**

Objet : Financement de l'opération de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Ferme du Temple, situé Avenue de la Cime à 91130 Ris-Orangis.

Caractéristiques financières du prêt :

- Typologie Glisser : 1A
- Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local (PSPL) « GPI/AmBRE »
- Montant du contrat de prêt : **600 000,00 €**
- Commission d'instruction : 360,00 €
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.
- Durée de la période : Semestrielle.
- Taux de période : 1,69 %
- TEG : 3,38 %.

Phase de préfinancement :

- Durée du préfinancement : 6 mois.
- Index de préfinancement : Livret A.
- Marge fixe sur index de préfinancement : 0,4 %.
- Taux d'intérêt du préfinancement : Livret A + 0,4 %.
- Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement en fin de préfinancement.
- Mode de Calcul des intérêts de préfinancement : Equivalent.
- Base de calcul des intérêts de préfinancement : Exact / 365.

Phase d'amortissement :

- Durée : 20 ans.
- Index : Livret A. (« LA »).
- Marge fixe sur index : 0,4 %.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat 0,4 %.
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.
- Périodicité : Semestrielle.
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

2025/

- Taux de progression de l'amortissement : 0%.
- Condition de remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40).
- Modalité de révision : SR.

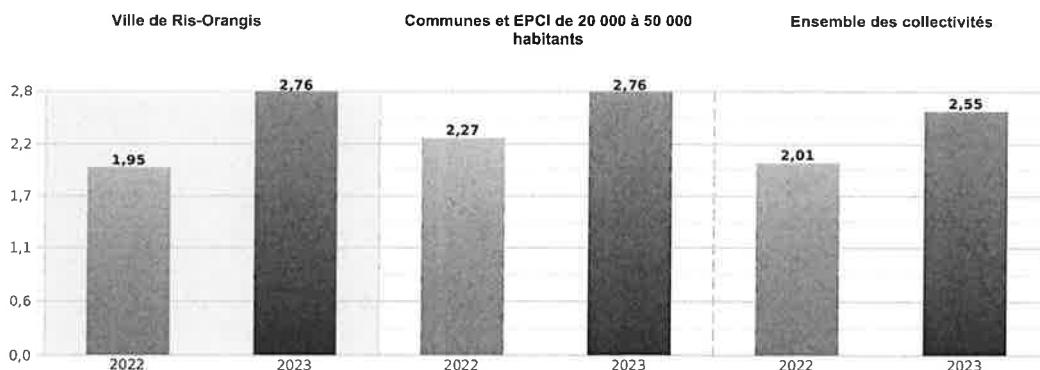
2. Perspectives pour l'année à venir :

Dans le cadre du budget 2025, la prévision d'emprunt nouveau est de l'ordre de 5M€. Il est envisagé de privilégier les prêts à taux fixes ou à taux variables selon le niveau des taux d'intérêts. Les durées d'emprunt se situent entre 15 et 25 ans.

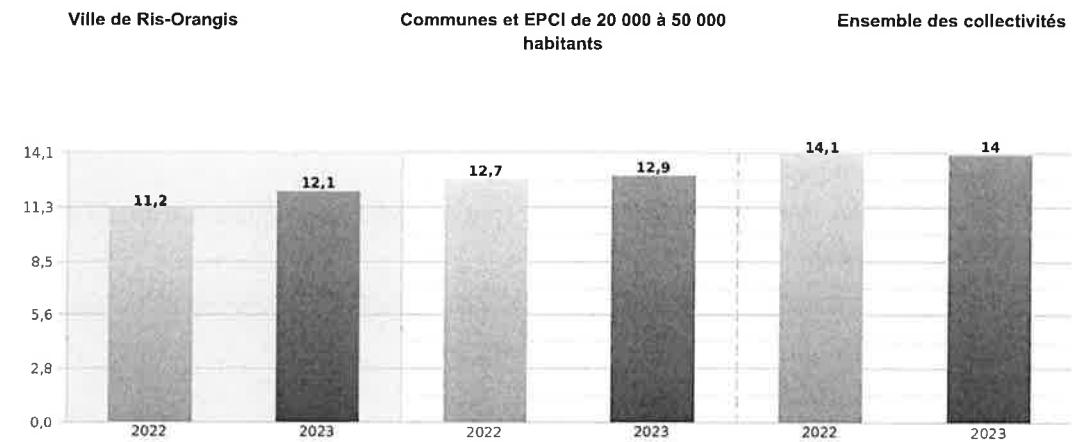
➤ Profil de l'encours de dette :

Le remboursement du capital de la dette en 2025 est inscrit à hauteur de 3,06 M€. L'encours de la dette au 01 janvier 2025 est de 29,99M€ contre 31,69M€ en 2024.

Taux moyen de la dette

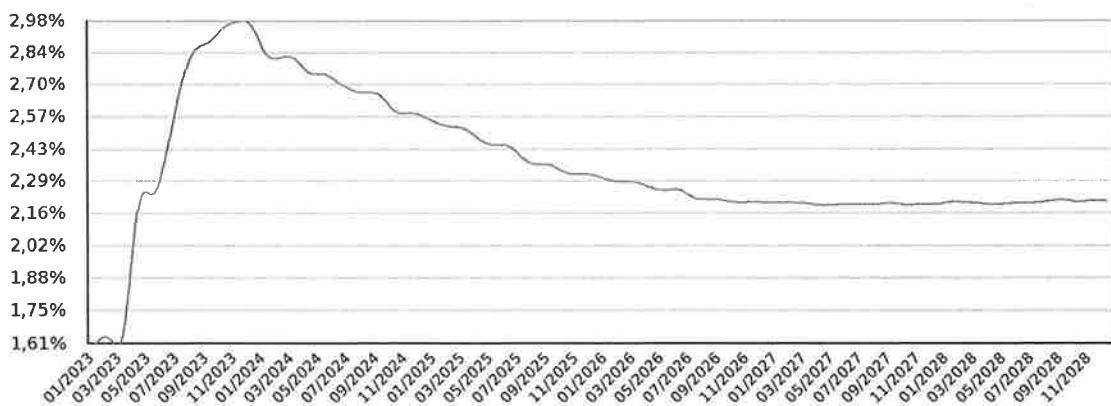


Durée de vie résiduelle (en années)

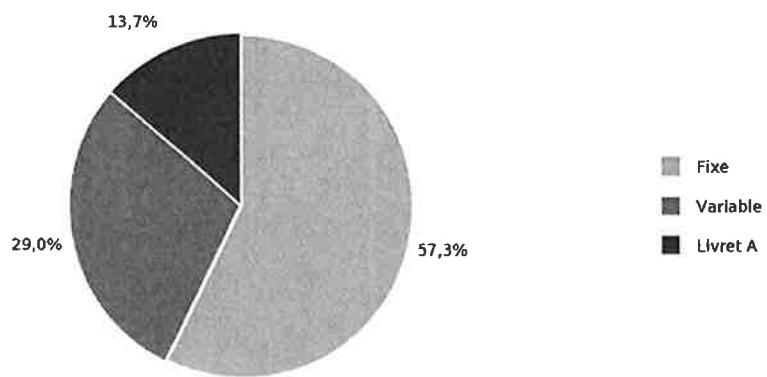


2025/

Evolution annuelle du taux moyen avec dérivés (en %)



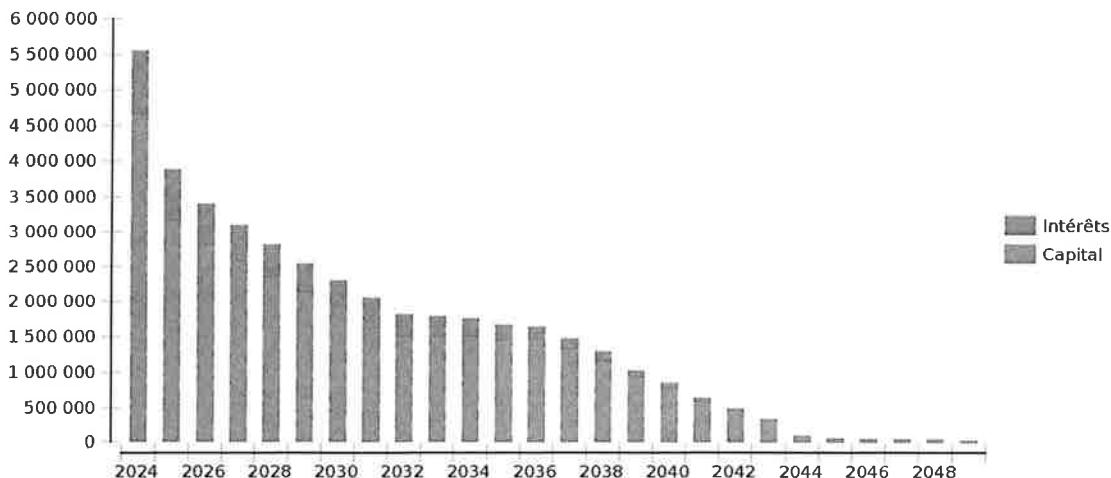
Dette par type de taux :



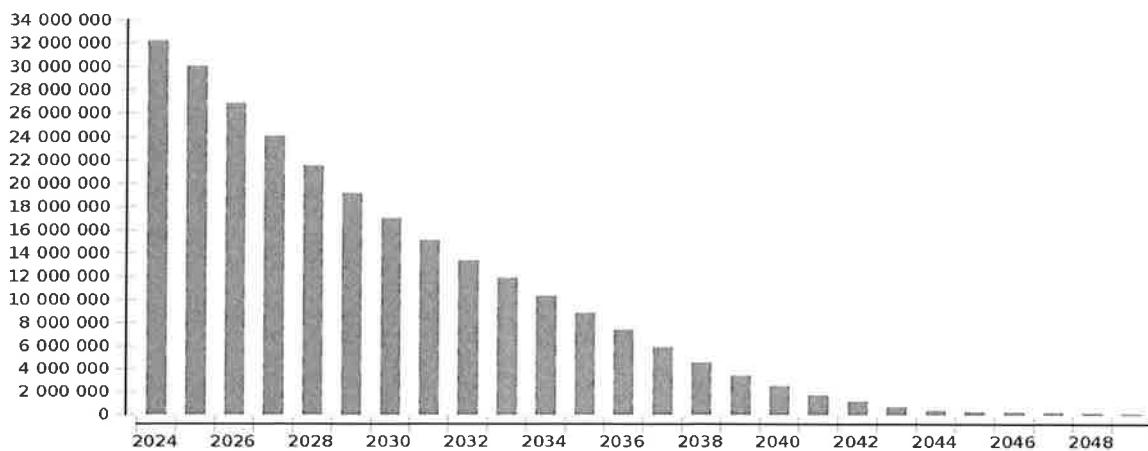
2025/

Profil d'extinction :

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



La ville poursuit sa gestion active de la dette pour impacter le moins possible les charges de fonctionnement. Le poids des charges financières reste néanmoins inférieur à la moyenne des collectivités locales.

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 04/04/2025 à 09:50